



LABEL INTERNATIONAL

Université Lille1

Dès la rentrée 2011, Lille 1 propose à ses étudiants (de la deuxième année de licence au doctorat) la possibilité d'obtenir le label international.

Ce label est destiné à valoriser les compétences linguistiques, l'ouverture interculturelle et la mobilité internationale et sera mentionné dans l'annexe descriptive au diplôme dite « supplément au diplôme ».



Université
Lille1
Sciences et Technologies

Informations et candidature à l'obtention du label

Service des Relations Internationales
Bâtiment A3
Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
carole.bourley@univ-lille1.fr

<http://www.univ-lille1.fr/international/>

Informations sur les certifications en langues et la formation interculturelle

Maison des Langues
Bâtiment B5
Cité Scientifique
59655 Villeneuve d'Ascq Cedex
laurence.fougnie@univ-lille1.fr

<http://www-langues.univ-lille1.fr>



Ce document a été imprimé sur papier Cyclus Offset, respectant des normes environnementales strictes (100 % de fibres recyclées, pas d'agents chlorés ni d'azurant optique, valorisation des boues résiduelles, etc)



Label international



Université
Lille1
Sciences et Technologies

→ Obtenir le label

Pour l'obtenir, vous devez au cours de votre cursus à Lille 1 valider un module de communication interculturelle (+/- 30 heures), effectuer une mobilité à l'étranger (séjour d'études ou stage) et obtenir une certification externe en langue étrangère. Le label international possède deux niveaux. Les critères d'obtention varient selon le niveau de label envisagé :

	Niveau 1	Niveau 2
Module interculturel	• +/- 30 heures	• +/- 30 heures
Mobilité à l'étranger	• 2 mois minimum consécutifs	• 1 semestre minimum
Certification externe en langue étrangère	• B2 acquis minimum*	• C1 minimum*

* selon le Cadre Européen Commun de Référence en Langues/CECRL

Chaque niveau du label sera validé séparément et sera inscrit dans l'annexe descriptive au diplôme.

Le module interculturel

Il peut s'agir d'un module interculturel suivi au cours de votre cursus universitaire. Cet enseignement est inscrit au programme de certaines formations de Lille 1. Pour être validé, vous devez avoir obtenu la moyenne à l'UE. Si vous n'avez jamais suivi ce module, la Maison des Langues peut vous proposer de participer à une session organisée chaque année (une semaine intensive au début du mois de juillet). La formation est dispensée en anglais. Ce module constitue une bonne préparation pour votre départ en mobilité.

La mobilité internationale

Pour obtenir le label, vous devez justifier d'une période de séjour à l'étranger. Il peut s'agir d'un séjour d'études ou de stage. Le Service des Relations Internationales de Lille 1 peut vous accompagner pour monter votre projet de mobilité internationale (séjours en programmes d'échanges, financements). Le Bureau d'Aide à l'Insertion professionnelle de Lille 1 (Pass'Pro), quant à lui, peut vous donner des pistes pour trouver un stage à l'étranger. Pour les étudiants internationaux, la période d'études ou le stage effectués dans leur pays d'origine ne sont pas éligibles.

La certification en langue étrangère

Le label international valorise également les compétences en langue. Pour cela, vous devez détenir une certification externe dans une langue étrangère. Selon le niveau de label visé (niveau 1 ou 2), vous devez valider un niveau minimum selon le CECRL (B2 acquis pour le niveau 1 et C1 pour le niveau 2). La Maison des Langues peut vous accompagner dans votre démarche de certification le cas échéant.



→ Déposer sa candidature

Voici les étapes nécessaires pour déposer votre candidature à l'obtention du Label International :

1. Je me renseigne au service des relations internationales
2. Si je n'ai pas de certification en langue, je m'adresse au Référent Certifications de la Maison des Langues afin de passer un test de positionnement. Je dois impérativement obtenir un niveau B2 minimum à ce test.
3. Je retire un dossier de candidature au service des relations internationales
4. Je complète le dossier et prépare les documents à fournir.
5. Je dépose mon dossier de candidature avant le 1er avril 2012*.

Je ne remplis pas tous les critères d'obtention du Label, que dois-je faire ?

Je n'ai pas de certification en langue : après avoir passé le test de positionnement (score B2 minimum) et après avoir déposé mon dossier de candidature au Service des Relations Internationales, je prends contact avec le Référent Certifications de la Maison des Langues pour être accompagné dans ma démarche de certification (conseils, préparation, liste des certifications acceptées...)

Je n'ai pas effectué de mobilité à l'étranger : après avoir déposé mon dossier de candidature au Service des Relations Internationales, je prends contact avec le responsable des Relations Internationales de mon UFR/école/institut afin de monter un projet de mobilité. Je peux me renseigner sur les options et destinations possibles en consultant le site internet du Service des Relations Internationales ou en me rendant à ce service aux heures d'ouverture. Pour un départ en stage, je m'adresse au Bureau d'Insertion Professionnelle (Pass'Pro).

Je n'ai jamais suivi de module interculturel au cours de mon cursus : après avoir déposé mon dossier de candidature au Service des Relations Internationales, et s'il est éligible, la Maison des Langues me fera parvenir une convocation pour assister à la formation (dispensée en anglais) prévue début juillet 2012.

→ La délivrance du Label

Chaque niveau de label pourra être validé séparément. Le label sera decerné par un jury lors d'une cérémonie de remise de diplômes. Il sera mentionné dans l'annexe descriptive au diplôme dite « supplément au diplôme ».